

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
MELLOTTE ROMAIN	10200258	SAINT USAGE	0.3298	000 ZB 172	LUX NATHALIE	5 février 2021
			0.0346	000 ZB 163		
			0.4980	000 ZB 164		
			0.7711	000 ZB 361		
			0.0555	000 ZB 363		
			0.0203	000 ZB 364		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEA JC GALLOIS	10200268	MAILLY LE CAMP	1.6500	XD 19	Soucat Simone	05/02/21
			9.4200	XD 10		
			6.1100	000 XH 7	Gallois Hervé	
			3.4700	YL 56		
			12.0000	XO 5		
			5.2300	XO 1	Lecerf Emilie	
			4.5900	XO 3		
2.5600	YP 7	Gallois Jacques				
4.9200	000 XO 2					
0.3800	000 YL 61					

		0.8800	ZP 18			
		0.6400	ZP 19			
	SOMMESOUS	12.8600	000 XZ 4		Gallois Jacques	
	ARCIS-SUR-AUBE	4.5700	000 ZB 7		Gallois Sylvie	
		3.0100	ZC 12			
		2.2200	ZD 76			
	DOSNON	17.6900	000 YE 4		Barvidat Ghislaine	
		0.7300	000 YE 3			

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.
Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
BANRY Jeanne	10200267	10800 SAINT-THIBAULT	0.5416	000 ZR 4	BANRY Claudette	5 février 2021
		10800 LES BORDES-AUMONT	26.5718	000 ZE 19		
		10800 SAINT-THIBAULT	0.1096	000 OE 487	BANRY André	
		10800 SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	0.4567	000 ZB 18		
		10800 SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	8.0272	000 ZB 19		
		10800 SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	0.5753	000 ZB 22		
		10800 SAINT-LÉGER-PRÈS-TROYES	4.3206	000 ZN 6		
10800 SAINT-THIBAULT	6.1260	000 ZR 14	BANRY Emmanuel			
10800 SAINT-THIBAULT	0.7220	000 ZR 12				
10800 SAINT-THIBAULT	2.6050	000 ZO 23				
		10390 CLÉREY	0.1545	000 ZP 37		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)
Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.
Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL ROUSSIAU EMMANUEL	10200265	BUXEUIL	0.2687	ZL 20 ZL 91	CROUVIZIER Claudine	5 février 2021

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DE LA FONTAINE SAINT MARTIN	10200263	FRALIGNES	11.1000	ZB 10	COLLIQUET Elisabeth COLLIQUET Christian	5 février 2021
			1.9000	ZB 6		
			5.5390	ZC 13		
			0.7829	ZL 33		
			5.7660	ZE 39		
			2.3480	ZB 33		
		VIREY-SOUS-BAR	3.4670	ZH 26		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL MASSART	10200261	CRÉSANTIGNES	0.3770	000 ZB 33	BLANCHARD Dominique	5 février 2021
			0.6040	000 ZB 39		
			0.2570	000 ZB 41		
			0.0910	000 ZB 36		
			7.2558	000 ZB 184		
			0.1405	000 ZB 182		
			1.7788	000 ZB 185		
			0.0767	000 ZB 179		
			2.4936	000 ZB 186		

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
EARL MASSART	10200261	CRÉSANTIGNES	5.1016	000 ZB 195	BLANCHARD Dominique	5 février 2021	
			1.5610	000 ZB 34			
			0.3500	000 ZB 40			
			0.3510	000 ZB 42			
			4.1940	000 ZB 51			
			0.3440	000 ZB 147			
			0.1820	000 ZB 27			
			0.0510	000 ZB 181			
			4.3452	000 ZB 220			
			0.1470	000 ZB 43			
			0.0800	000 ZB 44			
			0.5292	000 ZB 183			
			0.1860	000 ZB 45			
			0.0437	000 ZB 178			
			0.3696	000 ZA 114			
			1.1730	000 ZL 6			BLANCHARD Dominique
			2.5047	000 ZE 20			ROUSSIAU Brigitte
			0.9386	000 YO 31			BLANCHARD Dominique
			4.9214	000 YO 29			
			3.3536	000 YS 12			
3.3767	000 YP 8						
2.5633	000 YP 9						
2.0000	000 YP 10						
3.0104	000 YR 29						

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)			
EARL MASSART	10200261	SAINT-PHAL	1.1547	000 YR 28	BLANCHARD Dominique	5 février 2021			
			2.0976	000 YR 60					
			0.6020	000 ZC 91					
			0.5340	000 ZC 92					
			8.9288	000 YS 10			ROUSSIAU Brigitte		
			3.2902	000 YS 11					
			7.0931	000 YS 17					
			1.2574	000 YP 41					
			10.5712	000 YP 42					
			1.9037	000 YS 53			ROYER Christiane		
			1.4093	000 YR 27					
			1.3180	000 ZE 75					
			1.4741	000 YP 7			VIGOUROUX Jean		
			0.0416	000 YR 24					
			0.0874	000 YR 30					
			6.7955	000 YR 31			VIGOUROUX Laurent		
			5.2778	000 YR 32					
			MACHY				ROUSSIAU Brigitte	1.7697	000 ZA 19
								1.7697	000 ZA 19 (A1)
								5.3093	000 ZA 19 (AK)
0.0635	000 ZA 19 (B)								
0.1415	000 ZA 19 (C)								

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)	
EARL MASSART	10200261	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	0.9830	000 ZD 9	BLANCHARD Dominique	5 février 2021	
			0.2670	000 ZD 12			
			2.0980	000 ZD 11			
			1.4660	000 ZD 19			
			3.4000	000 ZD 10			
			0.3940	000 ZD 13			ROUSSIAU Brigitte
			0.1060	000 ZD 14			
			2.0300	000 ZD 15			
							VIGOUROUX Bernard
							BLANCHARD Dominique
		1.2400	000 ZC 14				
		1.4480	000 ZE 19				
		8.0100	000 ZH 56				
		11.8930	000 ZA 22				
		4.9950	000 ZH 27				
		0.1870	000 ZD 5				
		1.5410	000 ZD 12				
		3.4940	000 ZD 6				
		2.0160	000 ZA 1				
		1.2800	000 ZD 98	WOWK Martine			
1.6490	000 ZD 97						
5.6410	000 ZD 101						
1.8030	000 ZD 104	ROYER Christiane					
1.4040	000 ZD 23						
0.8020	000 ZD 103		VIGOUROUX Laurent				

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL MASSART	10200261	JEUENY	2.6040	000 ZE 6	ROUSSIAU Brigitte	5 février 2021
			0.4850	000 ZE 7		
		JAVERNANT	3.5560	000 ZE 9	VIGOUROUX Laurent	
			0.8610	000 ZE 8		
			1.4490	000 ZD 23	BLANCHARD Dominique	
			0.6820	000 ZD 24		
			0.6480	000 ZD 25		
			0.1850	000 ZD 26		
			0.0330	000 ZD 27		
			0.0930	000 D 291		
			0.0099	000 D 285		
			0.1909	000 D 256		
			0.0493	000 D 287		
			0.0203	000 D 288		
			0.0501	000 D 289		
			0.0594	000 D 290		
			0.2080	000 D 294		
0.7488	000 D 295					
0.3098	000 D 297					
0.1485	000 D 298					
0.1425	000 D 299					
0.1632	000 D 300					
0.7016	000 OD 296	VIGOUROUX Laurent				

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)
Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.
Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL LABRUT	10200249	CHAOURCE	4.2326	ZC 63	LABRUT Ginette	5 février 2021
			0.4919	ZC 65		
			5.8380	ZI 26		
		CUSSANGY	5.3685	ZI 49		
			0.4835	A 653		
			0.6697	A 654		
			0.1197	A 655		
			1.0006	A 656		
			0.1200	B 233		
			0.1200	B 234		
0.4342	B 235					
			0.1217	B 236		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.

Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
MELLOTTEE ADRIEN	10200252	SAINT USAGE	0.7284	000 ZB 395	LUX NATHALIE	5 février 2021
			0.8800	000 ZB 88		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL VALAC	10200246	VILLE-SUR-TERRE	9,8300	ZE 7	DARSONVAL Gillies	5 février 2021

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Direction départementale des territoires de l'Aube

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

La demande d'autorisation d'exploiter déposée concerne l'entrée d'un nouvel associé exploitant dans une société ; les biens ne sont pas libres de location.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
FAURE Romuald	10200247	CHATRES	22.1544	000 ZR 57	FAURE Elisabeth FAURE Jérémy	5 février 2021
			8.5812	000 ZR 20		
			0.5125	000 ZR 56	BOULARD Annie	
			10.5242	000 ZP 20		
			4.9843	000 ZP 19		
			3.2712	000 ZP 18		
6.0869	000 ZL 15	MICHELIN Cédric	7.4423	000 ZP 16	BLASCO Marie-Claude	
			6.0869	000 ZL 15	MICHELIN Cédric	
			5.5601	000 ZL 25	MICHELIN Martial	

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
FAURE Romuald	10200247	CHÂTRES	7.9791	000 ZL 22	FAURE Elisabeth	05 février 2021
			6.7849	000 ZL 12	FAURE Jérémy	
			2.3599	000 ZL 11	FAURE Elisabeth	
			1.7096	000 ZL 10		
			3.5088	000 ZL 20		
			0.8900	000 ZV 6	FAURE Martine	
			1.3900	000 A 1383	COMMUNE DE CHÂTRES	
			0.3007	000 A 227	FAURE Elisabeth	
			0.8883	000 A 228	FAURE Jérémy	
			0.1829	000 A 229		
			0.2065	000 A 230		
			0.1920	000 A 231		
			0.1885	000 A 233		
			0.1078	000 A 234		
			0.0938	000 A 235		
			0.5070	000 A 236		
			0.2469	000 A 237		
			0.2296	000 A 238		
			0.8652	000 A 11	BOULARD Annie	
			4.3466	000 C 1080	COMMUNE DE MERY-SUR-SEINE	
0.5008	000 C 1094 000 C1095	FAURE Elisabeth FAURE Jérémy				
0.7164	000 C 741	FAURE Martine				
0.7642	000 C 742	FAURE Elisabeth FAURE Jérémy				

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
FAURE Romuald	10200247	CLELLES	1.7479	C 81 ZN 9	FAURE Romuald	5 février 2021
			3.1642	ZN 7	VERCRUYSSSEN Jacky	
			5.2146	C 63 ZN 42 ZN 8	MOSZKOWICZ Emmanuel	
			0.1260	C 64	MONTCAUIT Jeanne	
			0.7001	C 65	MILLON Christian	
			44.5397	ZN 11 ZN 10 C 134 C 135 C 136 C 137 C 138 C 333 C 338 C 339 C 340	FAURE Martine	
			3.0234	C 341 C 342 C 343 C 344 C 345	FAURE Elisabeth FAURE Jérémy	
			0.2860	C 126	ALLIBRAND Sylvie	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter , relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCHWEIZER Christelle	10200250	LES RICEYS	0.2350	000 ZP 259	SCHWEIZER Christelle	5 février 2021

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (formulaire disponible sur le site : www.aube.gouv.fr)

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.